

MONTAGE DE L'EXPOSITION ■

a) Prise de possession des stands :

- Stand Nu :

Dimanche 29 mai 2016	8h00 / 20h00
Lundi 30 mai 2016	8h00 / 22h00

- Stands Pré-équipé et Clé en main :

Lundi 30 mai 2016	8h00 / 22h00
-------------------	--------------

b) Accès livraison :

	Porte d'entrée	Porte de sortie
Pavillon 2.1	K	- de 3,5 T Porte J + de 3,5 T Porte D
Pavillons 2.2, 2.3, 3	D	- de 3,5 T Porte H + de 3,5 T Porte D

c) Procédure d'accompagnement montage-démontage

Nous mettons en place, à votre intention, un service spécifique dans le cadre du Montage / Démontage du Salon afin d'en faciliter le déroulement.

L'accès des véhicules au site du Parc des Expositions de la Porte de Versailles sera réglementé.

Il existe 3 catégories de véhicules durant le montage et le démontage:

- les Poids Lourds (PL ; véhicules supérieurs ou égaux à 3,5 tonnes) : auront accès au site au plus près possible de leur zone de déchargement et disposeront de 4 heures maximum de stationnement pour décharger. A l'issue de ce temps, ils accéderont gratuitement à une zone de parking qui leur sera indiquée à leur arrivée, du dimanche 29 mai au lundi 30 mai 2016.

- les Véhicules Utilitaires Légers (VUL ; camionnettes, fourgons, véhicules de livraison inférieurs à 3,5 tonnes) : auront accès sur le site au plus près possible des pavillons et disposeront de 2 heures maximum de stationnement pour décharger.

A l'issue de ce temps, ils accéderont gratuitement à une zone de parking qui leur sera indiquée à leur arrivée, du dimanche 29 mai au lundi 30 mai 2016.

Tous les véhicules ayant accès au site pour décharger au plus près (véhicules utilitaires légers et poids lourds) devront être identifiés et horodatés dès leur arrivée sur le site du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

- les Véhicules Légers (VL) ou voitures particulières : sont interdites sur le site et auront accès gratuitement au Parking C du dimanche 29 mai (7h00) au lundi 30 mai 2016 (0h00).

Si le véhicule est chargé, une dérogation d'une heure pourra être accordée sur place pour décharger. Ce véhicule devra repartir sur le parking C (gratuit).

Attention: si cette consigne n'était pas respectée, un enlèvement du véhicule pourra être mis en œuvre au titre de la sécurisation des accès.

d) Procédure d'identification et d'horodatage

Identification : Chaque véhicule disposera d'une feuille format A4 (voir rubrique [Fiche identification véhicule](#)) indiquant les renseignements suivants :

- Le lieu de livraison avec le nom et le numéro de stand de la société exposante,
- Le contact du chauffeur avec son nom et son numéro de téléphone portable (ou le cas échéant celui du responsable sur le site),
- Le nom du manutentionnaire qui décharge le véhicule.

Horodatage : Un ticket apposé sur le pare-brise du véhicule indiquant :

- La date d'arrivée du véhicule,
- L'heure d'entrée sur le site,
- L'heure de sortie (théorique) du site,

L'identification est délivrée pour toute la durée du Montage et du Démontage selon la procédure ci-dessus. L'horodatage est délivrée chaque jour aux portes d'entrée.

e) Consigne d'exploitation

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition, dans les stands et dans les dégagements, des dépôts de caisses, de bois, de carton...

Fin de Montage : les éléments d'emballage et/ou détritrus de montage doivent être évacués par vos soins ou votre prestataire. Un nettoyage régulier (quotidien) doit débarrasser les stands et locaux des déchets de toute nature. Pour commander une prestation nettoyage :

Bon de Commande sur www.salondesmaires.com

f) Badges montage/démontage

L'entrée dans les pavillons d'exposition sera autorisée aux personnes munies d'un badge montage / démontage. Ces badges devront être nominatifs.

Ils sont téléchargeables sur le site : www.salondesmaires.com

OUVERTURE DE L'EXPOSITION POUR LES EXPOSANTS ■.....

a) Horaires d'ouverture du Salon :

	31 mai	01 juin	02 juin
Exposants	7h30 - 19h30	8h00 - 19h30	8h00 - 18h00
Visteurs	9h - 19h	9h - 19h	9h - 18h

b) Livraison pendant le Salon :

Les expéditions sont effectuées aux risques et périls de l'exposant, directement sur son stand. Il lui appartient d'être présent ou représenté à l'arrivée des colis. Ceux-ci doivent être bien étiquetés sur chaque côté à l'adresse suivante :

SMCL 2016 «PRÉCISER PAVILLON»
«NOM DE L'EXPOSANT - NUMÉRO DU STAND»
«NOM + TEL. PORTABLE DU RESPONSABLE DE STAND»
1 Place de la porte de Versailles
75015 Paris

L'accueil Exposant du salon ne peut en aucune façon en assurer la réception.

• de **8h00 à 8h30** et de **18h30 à 19h30** : l'accès au Parc pour les livraisons s'effectue sans laissez-passer ; le stationnement dans le Parc est limité à 1 heure.

ATTENTION : Passé ce délai, les véhicules en infraction seront enlevés sans préavis.

Entrée et sortie porte D

• de 9h30 à 18h30 : une autorisation est à demander aux Commissariats Techniques du salon. Le type du véhicule et n° d'immatriculation sont à fournir.

d) Poste de secours :

Un poste de secours dédié au Salon des Maires sera présent. Ce poste de secours est ouvert dès le début du montage, en exploitation, et jusqu'à la fin du démontage. Une équipe de personnels soignant est à votre disposition. Le poste de secours sera situé à côté du **Commissariat technique du pavillon 2/2**.

DÉMONTAGE DE L'EXPOSITION ■

*Document
décorateurs / standistes*

- **Stands Nu** en continu : du jeudi 02 juin 2016 (18h30)
au vendredi 03 juin 2016 (impérativement avant 12h00)

- **Stands Pré-équipé et Clé en main** : jeudi 02 juin 2016 : 18h30 à 23h00

Tous les éléments de construction et/ou décoration des stands devront être évacués par l'exposant et/ou son prestataire avant 12h00 le 03 juin 2016.

Accès aux pavillons, les procédures restent identiques à celles du montage.

	Portes d'entrée	Porte de sortie
Pavillon 2.1	K	- de 3,5 T Porte J + de 3,5 T Porte D
Pavillons 2.2, 2.3, 3	D	- de 3,5 T Porte H + de 3,5 T Porte D

Nous invitons les gros véhicules (articulés au dessus de 19T) à se présenter aux portes d'entrée du Parc des Expositions vers 22h00 le jeudi 02 juin 2016.

RECOMMANDATIONS ■

Mettez à l'abri des regards tous matériels ou produits susceptibles d'être volés. Nous vous rappelons que tous ces matériels sont sous votre responsabilité. Il vous est vivement conseillé d'exercer une étroite surveillance sur vos stands en y maintenant en permanence une personne pendant les horaires de montage et de démontage.

Au delà de 12h00, le Vendredi 03 juin, les éléments de construction et/ou de décoration restant sur les stands seront enlevés et détruits par les services de nettoyage du Salon, faisant l'objet d'une facturation à l'exposant.

Lors du démontage, pour tous débris (moquette, cloisons, divers, ...) laissés sur l'emplacement du stand, un forfait de 1000€ vous sera demandé.